



## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 février 2024

**Présents** : Monsieur le Maire : Michel HUTASSE

Messieurs les Adjointes : M. NOIRET Gilles, Mme LECOURT Brigitte, M STELMASZYK Bruno

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : BUACHE P, CAPIAUX S, CUILIER F, DUCHATEL L, GRIFFAUT B, HIVET C, HUTASSE J, HUET L, TROUILLE C.

Absents excusés : BONNEVIE Stéphane, PEREIRA Hugues ( Pouvoir à M. HUTASSE M)

Secrétaire de séance : Benoît GRIFFAUT

### **Ordre du jour** :

- Délibération pour conventions de mutualisation de services entre le Communauté Urbaine du Grand Reims et la commune de Mailly-Champagne ;
- Délibération pour demande de subvention (Fonds de soutien) à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la tranche 2 et 3 des travaux de restauration de l'église St Calixte ;
- Délibération pour demande de subvention « DETR » pour la tranche 4 des travaux de restauration de l'église St Calixte ;
- Délibération pour demande de subvention « Fonds vert » pour le remplacement de la chaudière des bâtiments (Mairie Ecole et Logements communaux) ;
- Délibération pour refacturation d'eau (VEOLIA) à la locataire du logement communal, Madame COLOSIO Céline ;
- Délibération pour création d'une brigade environnementale intercommunale (2 gardes champêtres) ;
- Délibération pour autorisation du centre de gestion de la Marne à mener la consultation et la dialogue pour le compte de la commune de Mailly-Champagne dans le cadre du volet prévoyance de la protection sociale complémentaire ;
- Délibération pour ajustement des facturations de chauffage pour les logements communaux de l'année 2024 ;
- Échange autour d'un projet de sénescence en forêt communale ;

Comptes-rendus des diverses réunion de commission ; 24/01 : commission projet zones ENR - 25/1 : Fêtes et cérémonies

**1/ Approbation du dernier compte-rendu** du Conseil Municipal du 5 décembre 2023

**Lu et Validé**

Observation : Néant

**Signatures des Membres présents**

<b>DELIBERATIONS</b>	Contre	Pour	Abstentions	Observations	N°Délibération
Convention de service commun commune	0	14	0	néant	01/2024
Convention de service commun Communauté Urbaine du Grand Reims	0	14	0	néant	02/204
Demande de subvention Fonds de soutien aux investissements communaux pour les tranches 2 et 3 de la restauration de l'Eglise	0	14	0	néant	03/2024
Demande de subvention au titre de la DETR pour la tranche 4 des travaux de restauration de l'église	0	14	0	néant	04/2024
Demande de subvention Fonds Vert Pour le remplacement de la chaudière	0	14	0	néant	05/2024
Refacturation des factures d'eau à la locataire du logement communal place Jean Moët Mme COLOSIO Céline	0	14	0	néant	06/2024
Création d'une brigade environnementale intercommunale	0	14	0	néant	07/2024
Autorisation au centre de gestion de la Marne à mener la consultation et le dialogue pour le compte de la commune dans le cadre du volet prévoyance de la protection sociale	0	14	0	néant	08/2024
Ajustement des facturations de chauffage pour les logements communaux Année 2024	0	14	0	néant	09/2024

**Ordre du jour :**

Points abordés :	Décisions / Responsables
------------------	--------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la collectivité met à disposition de la Communauté Urbaine du Grand Reims notre agent techniques pour divers travaux de maintenance dans les écoles Le gymnase, la médiathèque, le restaurant scolaire, et voirie.

La Communauté Urbaine du Grand Reims quant à elle met à notre disposition leur agent technique Mme Angélique ORBAN pour le ménage de l'espace culturel, de la Mairie, et la part nous revenant à la collectivité concernant le gymnase ( 30%) la médiathèque ( 20%)

Deux conventions avaient été mises en place à la création de la CUGR il convient de les renouveler.

Le conseil Municipal après avoir en avoir délibéré

- Approuve la convention de service commun gérée par la commune
- Approuve la convention convention de service commun gérée par la Communauté Urbaine du Grand Reims

Délibération N° 01/2024

Délibération N° 02/2024

Monsieur le Maire informe les membres présents que la collectivité pour les travaux de restauration de l'église peut de nouveau

- pour les tranches 2 et 3 solliciter la Communauté Urbaine du grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Demande l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux auprès de la CUGR pour les tranches 2 et 3 des travaux soit une dépense HT de 1 063 578.18 €
- Pour la tranche 4 solliciter les services de l'état au titre de la DETR ( Dotation d'équipement des territoires ruraux) soit une dépense HT de 822 613.16 €

Délibération N° 03/2024

Délibération N° 04/2024

Monsieur le Maire dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière et des aides allouées aux collectivités territoriales au titre du FONDS VERT informe les membres qu'il a reçu 2 devis concernant ces travaux :

A savoir :

- ✓ Devis de l'entreprise LEBEAU pour 47.912.50 € HT
- ✓ Devis de l'entreprise HUTASSE Olivier pour 47 004.00 € HT

Délibération N°05/2024

<p>Le conseil Municipal après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Adopte le projet de remplacement de la chaudière pour un montant de 47.004.00 € HT</li> <li>● Décide de solliciter l'aide financière de l'état au titre du dispositif « FONDS VERT»</li> </ul>	<p>Délibération N° 06/2024</p>
<p>Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que Mme COLOSIO lors de son installation dans le logement communal du 1 place Jean MOET n'a pas réussi à effectuer la démarche du changement d'intitulé du compteur d'eau auprès de VEOLIA devant cette situation les consommations d'eau ont été facturées à la commune.</p>	<p>Délibération N°07/2024</p>
<p>Pour rétablir cette situation il convient de refacturer l'eau consommée pour un montant de 206.03 €</p>	
<p>La communauté Urbaine du Grand Reims pour répondre à la volonté des communes membres souhaite disposer de gardes champêtres afin d'exercer certaines prérogatives en matière de police judiciaire dans le cadre notamment des atteintes à l'environnement, à la propriété ou à la gestion des animaux errants sous l'autorité du maire du territoire concerné.</p>	
<p>Le conseil Municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Décide de créer la brigade de l'environnement nécessitant le recrutement de 2 postes de gardes champêtres</li> <li>● D'autoriser Monsieur le Président de la CUGR à signer tous les actes afférents au recrutement de ces 2 postes.</li> </ul>	<p>Délibération N°08/2024</p>
<p><b><u>Mise en place du volet de prévoyance de la protection sociale complémentaire pour les agents.( accord collectif national du 11 juillet 2023)</u></b></p> <p>A compter du 1er janvier 2025 les employeurs des collectivités territoriales seront tenus à une adhésion obligatoire aux garanties prévoyances de leurs agents.</p> <p>Pour remplir cette obligation la collectivité souhaite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Donner mandat au centre de gestion de la Marne pour       <ol style="list-style-type: none"> <li>a ) l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national</li> <li>b) la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et de la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance</li> </ol> </li> </ul>	<p>Délibération N°09/2024</p>

### Ajustement des facturations de chauffage pour les logements communaux

Monsieur le Maire rappelle que les locataires des 3 logements communaux règlent des frais de participation de chauffage qu'il convient d'ajuster annuellement selon les factures reçues au titre de l'année écoulée.

Le détail des calculs effectués est présenté aux élus.

à noter : le ratio dépenses-recettes fait ressortir un trop payé pour chaque locataire.

Pour une simplification de gestion les sommes trop perçues seront remboursées

( Mme CHAMORET : 888.81 € - M. DECROUY 774.62 €)

la participation mensuelle des locataires reste inchangée.

### **Echange autour d'un projet de sénescence en forêt communale :**

Rapporteur et suivi du dossier : M.STELMASZYK Bruno

Titulaire au PNR et à la Charmoise

Monsieur STELMASZYK informe les membres du conseil que ce projet est issu d'un programme européen en faveur de la biodiversité, de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, les îlots de sénescence sont destinés à étudier l'adaptation de la forêt suite au changement climatique.

La région Grand Est a désigné le PNR de la Montagne de Reims comme structure référent pour animer cette action dans notre région

Le Syndicat Intercommunal de gestion forestière de la Charmoise gestionnaire de notre forêt communale est favorable à souscrire à cette action d'autant plus que ces îlots de sénescence seront très prochainement rendus obligatoires dans les forêts publiques soumises à plan de gestion.

Un engagement d'une durée de 70 ans devra être signé par notre collectivité sous la forme d'un «ORE» Obligation Réelle Environnementale, nouveau outil juridique qui permet aux propriétaires fonciers de faire naître des obligations durables de protection de l'environnement.

L'intérêt de cette action est essentiellement scientifique, la subvention d'un montant pouvant varier de 5000 à 7000 € de l'hectare ne couvrant pas les pertes d'exploitation forestière. Pour des raisons de condition d'éligibilité elle sera perçue par le SIGF la Charmoise.

L'implantation et la taille de ces îlots seront précisées dans la délibération qui autorisera le SIGF à poursuivre la démarche.

Ce projet retient l'avis favorable des membres présents.

**MESSAGE de Monsieur Hugues PEREIRA à MONSIEUR le MAIRE**

Ce dernier souhaitait recevoir l'accord de principe de Monsieur HUTASSE Maire sur le Projet d'éco-paturage lancé par la coopérative Mailly Grand Cru puisqu'une parcelle de la commune « les baraquines » se trouvait concernée par ce procédé d'entretien des sols de la vigne.

Monsieur STELMASZYK qui a pris en charge le suivi de l'exploitation des vignes communales précise qu'il avait assisté à une réunion sur ce sujet le 2 février et précise que cette opération à un coût de 1150 € de l'hectare

**COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS :**

**A) Projet de zone ENR le 24/01/2024**

Les membres de la commission ce sont réunis le 24 Janvier 2024 pour en définir les grandes lignes. Ils ont été guidé dans leur réflexion par M .ZAEGEL Michel et Mme HANY Sara direction de la transition écologique du Grand Reims.

Un power point d'information sur les zones arrêtés pour les capteurs photovoltaïques,le photovoltaïque au so,l la géothermie horizontale .agri- voltaïque... sera rédigé et présenté lors de la réunion publique du 21 février à l'espace culturel.

**B) Fêtes et cérémonies du 25/01/2024**

Un compte-rendu de cette réunion a été adressé par mail à chaque élu Il est précisé que l'ensemble des dispositions prises pour chaque manifestation peut se voir moduler.

Monsieur Patrick BUACHE revient sur la date arrêtée pour le repas des anciens ( 23/11 ) et demande s'il ne serait pas possible de programmer cet événement comme en 2023 début Novembre.

Une fois le calendrier consulté on s'aperçoit que ce serait le samedi 9 Novembre 2024 et que ce samedi correspond à un WE prolongé avec le lundi 11 novembre. Après ce constat les élus maintiennent la date du 23 Novembre